

# Livre blanc sur l'immigration francophone au Manitoba



C'est au Manitoba que bat le cœur du Canada...

**OCTOBRE 2022**



# FAITS SAILLANTS

## Livre blanc sur l'immigration francophone au Manitoba

Pour accueillir un plus grand nombre de personnes et familles immigrantes francophones au sein des communautés francophones du Manitoba et ainsi renforcer la vitalité de la francophonie manitobaine et la prospérité de la province.

Une publication du Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB).

C'est au Manitoba que bat le cœur du Canada...

## OCTOBRE 2022

## Mise en contexte et objectifs du Livre blanc sur l'immigration francophone au Manitoba

Le Livre blanc sur l'immigration francophone au Manitoba est une initiative du Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB).

Le Livre blanc veut exposer aux instances communautaires francophones et gouvernementales un état des lieux sur les enjeux contemporains de l'immigration francophone au Manitoba avec l'objectif d'orienter la prise de décision des partenaires communautaires et gouvernementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies gagnantes pour l'avancement de l'immigration francophone.

Le Livre blanc vise à offrir une vision commune des mesures à prendre pour que l'immigration francophone soit un véritable vecteur de vitalité de la francophonie manitobaine et de la prospérité de la province puis, surtout, pour assurer la réussite de l'intégration professionnelle, économique, sociale et culturelle d'un plus grand nombre d'immigrants d'expression française dans les communautés francophones du Manitoba.

L'engagement des partenaires communautaires et gouvernementaux doit s'articuler autour de fondements qui vont guider la prise de décision individuelle et collective en matière d'immigration francophone :

- Une approche centrée sur les besoins et les aspirations des personnes immigrantes ;
- Des principes d'équité et d'égalité réelle des communautés de langues officielles ;
- Une approche par et pour et avec les communautés et les personnes immigrantes ;
- L'exercice d'un leadership transparent, inclusif et collaboratif.

Trois (3) principales sources de données servent de toile de fond dans le cadre de l'exercice de préparation du Livre blanc sur l'immigration francophone au Manitoba soit, une revue documentaire, une série d'entrevues ciblées auprès de leaders communautaires et gouvernementaux ainsi qu'une consultation auprès d'un groupe témoin de personnes qui ont immigré au Manitoba ou qui sont sur le point de le faire.



Le Livre blanc brosse le portrait suivant:

- Évolution de l'immigration francophone au Manitoba ;
- Cadre législatif et constitutionnel ;
- Quelques avancées en immigration francophone ;
- État des lieux de l'immigration francophone en 2022 ;
- Dix (10) constats globaux qui ressortent de l'étude, des entrevues et des consultations ;
- Huit (8) mesures prioritaires à prendre ;
- Une trentaine de pistes d'action proposées pour chaque mesure prioritaire (tableau en annexe).

Pour stabiliser et renforcer le poids démographique de la francophonie au Manitoba, il importe d'augmenter la cible d'immigration francophone et de se donner les moyens pour y arriver, de se donner une vision commune du continuum de services en français et de le parfaire, de bâtir des communautés francophones accueillantes fortes partout en régions en collaboration avec les organismes du Réseau en immigration francophone.

Les fondements sont clairs, les constats sont faits et des mesures prioritaires s'imposent. L'immigration francophone est essentielle à la pérennité et à l'épanouissement de la francophonie manitobaine mais aussi à la société entière du Manitoba. En bâtissant sur leurs réussites collectives passées, les partenaires de l'immigration francophone doivent renouveler leur engagement, renforcer leur collaboration et rendre compte de leurs progrès et leurs défis afin d'assurer la réussite de l'immigration francophone partout sur le territoire du Manitoba.

Le présent document présente les faits saillants du Livre blanc.



## 1. L'immigration francophone: les engagements et obligations des gouvernements du Canada et du Manitoba

L'immigration francophone au Manitoba est une responsabilité partagée entre le gouvernement canadien, le gouvernement manitobain et la communauté francophone du Manitoba. Au Canada, l'immigration est régie par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada et au Manitoba, elle est régie par la Loi sur le multiculturalisme du Manitoba. Les gouvernements provincial et fédéral ont conclu un Accord de collaboration en 2003 et un Protocole d'entente en matière d'établissement et d'intégration en 2018 qui définissent les obligations et les responsabilités de chaque parti. Les deux paliers de gouvernement sont engagés à collaborer avec la communauté francophone de la province.

## 2. Une évolution dynamique depuis plus de 20 (vingt) ans !

En 2003, la Société de la francophonie manitobaine (SFM) crée l'**Accueil francophone** (AF). L'Accueil francophone est le guichet unique offrant les services d'entrée et d'établissement initiaux à tous les immigrants francophones et aux réfugiés au Manitoba. Cette mission de l'Accueil francophone est reconnue par le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, les organismes francophones du Manitoba et les organismes anglophones œuvrant dans le domaine de l'immigration. En 2007, l'Accueil francophone met sur pied le réseau de concertation et d'intégration du Manitoba.

En 2013, le réseau devient le **Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB)**. Le Réseau constitue le mécanisme de concertation et de coordination qui regroupe et mobilise les institutions et les organismes communautaires de la francophonie du Manitoba en matière d'immigration francophone. Un nombre croissant d'organismes, d'institutions, de municipalités contribuent à l'atteinte de résultats collectifs en immigration francophone. Ces derniers accordent une place importante et stratégique à l'immigration francophone dans leurs propres visées, selon leur mission respective et adaptent leurs produits, services et activités pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants par exemple, dans les domaines tels que l'employabilité et l'accès à l'emploi, l'apprentissage de l'anglais, l'intégration des femmes et des familles immigrantes, l'éducation, la petite enfance, l'éducation postsecondaire, la santé, les services sociaux, la justice, les loisirs, la jeunesse, etc.

Entre autres, le RIF MB déploie le projet pilote Communauté francophone accueillante (CFA) de la région Rivière-Seine, augmentant ainsi de façon significative les programmes et services offerts en français aux personnes immigrantes par la communauté de cette région. La CFA de la région Rivière-Seine est **une initiative exemplaire de mobilisation et de concertation des ressources d'une communauté** au service de l'immigration francophone.

### 3. Quelques avancées notables pour l'immigration francophone au Manitoba

Au cours des dernières années, des avancées notables sont observées en matière d'immigration francophone et de renforcement des communautés francophones en situation minoritaire.



1. La Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine est adoptée en 2016.
2. En 2016, le Manitoba et le Québec signent une entente dans le cadre de la politique d'appui du Québec à la francophonie canadienne. L'immigration francophone est reconnue comme étant un enjeu prioritaire pour l'entente et pourrait faciliter et financer des projets coopératifs avec des communautés francophones québécoises en matière d'immigration.

3. En 2018, le gouvernement canadien adopte le nouveau Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir, qui préconise l'immigration francophone pour renforcer les communautés francophones en milieu minoritaire et y investit davantage.

4. En 2018, Invitation au Manitoba, une initiative du Programme des Candidats du Manitoba (PCM), est une stratégie francophone et économique. La visite exploratoire dans le cadre du volet stratégique francophone des travailleurs qualifiés à l'étranger est organisée en collaboration avec le Conseil de développement économique du Manitoba (CDEM), membre du RIF MB.

5. En 2018, le Protocole d'entente en matière d'établissement et d'intégration précise que le Canada et le Manitoba établiront une vision commune relativement à un modèle de continuum de services et chercheront ensemble les occasions d'offrir les services d'établissement et d'intégration dans toute la province du Manitoba, y compris dans les petites collectivités, les collectivités rurales et les collectivités du Nord de la province.

6. En février 2022, le gouvernement du Manitoba annonce la création du Conseil consultatif de l'immigration du Manitoba qui servira comme un comité d'experts qui recommandera des améliorations aux politiques et programmes d'immigration actuels. Les travaux du conseil auront les visées suivantes :

- faire rayonner la province afin d'attirer et de recruter plus d'immigrants et d'investisseurs ;
- rationaliser le Programme des Candidats du Manitoba, en particulier trouver un juste milieu entre les besoins du marché du travail régional, le développement économique et les besoins des communautés ;
- promouvoir les programmes et services d'établissement et d'intégration, ainsi que les programmes de reconnaissance des titres de compétences étrangers, afin d'encourager la participation au marché du travail, d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'améliorer la rétention des immigrants.



## 4. Des cibles ratées en immigration francophone

Dès 2003, le gouvernement du Manitoba s'engage à atteindre une cible de 7 % d'immigration francophone et le gouvernement canadien vise une proportion d'immigrants francophones de 4,4 % d'ici 2023 pour l'ensemble des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire au Canada.

Une récente étude réalisée par la firme Sociopol en 2022 pour le compte de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada révèle que le poids démographique de la francophonie canadienne a connu une baisse significative au cours des cinquante dernières années et qu'un effort de rattrapage et de redressement s'impose par le biais de l'immigration francophone. Selon l'étude, pour le Manitoba en particulier, une proportion d'immigration francophone de 6 % ou de 8 % permettrait à la province de ralentir le déclin démographique de la francophonie manitobaine, sans toutefois le freiner. Selon l'étude, une **cible de 10 %** permettrait toutefois aux francophones en 2036 d'avoir un poids démographique semblable à celui de 2016 (3,2 %).

Une étude du Commissariat aux langues officielles et intitulé *Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus*, souligne que l'immigration tend à contribuer davantage à l'essor de la population anglophone qu'à celui de la population francophone.

L'étude du Commissariat aux langues officielles chiffre à près de 76 000 le nombre d'immigrants et d'immigrantes d'expression française qui auraient pu s'établir au sein des communautés francophones et acadiennes si le gouvernement avait atteint sa cible de 4,4 % **dès 2008**. Au lieu, pendant cette période, le poids démographique des communautés a fondu à 3,8 % et, si rien n'est fait, il tombera à 3,1 % en 2036. Le rapport recommande que IRCC revoit à la hausse la cible nationale de 4,4 %. Quant à la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, celle-ci demande une nouvelle cible nationale progressive en immigration francophone soit de 12 % pour 2024 et de 20 % pour 2036.

## **5. Capacités d'action limitées pour les organismes francophones**

Les intervenants communautaires consultés identifient deux défis importants liés à leur rôle de faciliter l'intégration sociale et culturelle des immigrants francophones soit le manque de financement et une concurrence entre organismes pour les services en immigration francophone. Malgré le grand nombre de partenariats établis, il règne une certaine confusion quant aux rôles et mandats des collaborateurs. La gouvernance communautaire en immigration francophone a permis d'accomplir beaucoup dans l'établissement de services coordonnés pour l'accueil et l'intégration des immigrants francophones mais elle mérite d'être consolidée. Depuis plus de vingt ans, cette gouvernance est en constante évolution et elle a dû s'adapter à plusieurs changements pour demeurer harmonieuse et efficace. À la suite des constats découlant des États généraux de 2015 et des recommandations du Comité de refonte de la SFM sur l'incorporation et l'autonomisation de l'Accueil francophone, une mise à jour de la toile de collaboration s'impose pour clarifier les mandats et les rôles, préciser les responsabilités et définir les modes de collaboration des partenaires.



## 6. Un continuum de services francophones à parachever partout dans la province

Avec la création de l'Accueil francophone en 2003, l'immigration francophone au Manitoba connaît un essor important. Grâce aux investissements initiaux de la province du Manitoba, à l'engagement renouvelé du gouvernement canadien, à la prise en charge par l'Accueil francophone ainsi qu'à la mobilisation progressive d'un bon nombre d'organismes et d'institutions communautaires francophones regroupés au Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB), les nouveaux arrivants au Manitoba ont davantage accès à des services qui facilitent leur intégration dans les communautés francophones du Manitoba :



- Des services pré-départ francophones dans leur pays d'origine ;
- Des services d'accueil et d'établissement francophones à leur arrivée soit à Winnipeg (Saint-Boniface) et à Sainte-Anne dans la région de la Rivière-Seine ;
- Des services d'intégration économique et socio-culturelle situés majoritairement à Winnipeg ;
- Des **Centres de services bilingues** (CSB) situés en milieu rural et urbain. Ces centres constituent des guichets uniques où les citoyens ont accès aux services des divers paliers de gouvernement dans les deux langues officielles. De tels centres sont en place dans les régions d'Entre-les-lacs, de la Montagne, de la Rivière-Rouge, de la Rivière-Seine, de Saint-Boniface et de Saint-Vital-Saint-Norbert et sont gérés par le Secrétariat aux affaires francophones.

Selon les personnes consultées dans le cadre de la recherche sur ce Livre blanc, de nombreux défis restent toutefois à relever qui influencent la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants et qui freinent les efforts des communautés francophones qui veulent bien accueillir, accompagner et appuyer un plus grand nombre d'immigrants francophones et leurs familles dans toute la province. Il y a convergence entre les constats émis par les personnes immigrantes consultées et ceux avancés par les responsables des organismes en immigration francophone de la province.

Enfin, l'immigration francophone est concentrée autour de Winnipeg et Saint-Boniface et n'est pas suffisamment étendue dans les régions et les milieux ruraux du Manitoba, privant ainsi ces communautés des bienfaits de l'immigration francophone. La mise en place collective et concertée du modèle de Communauté francophone accueillante (CFA) de la région Rivière-Seine est un modèle marquant de réussite possible en région.

## 7. Constats globaux découlant de la recherche et des consultations

1. Malgré les avancées au cours des dernières années, les efforts consentis pour augmenter l'immigration francophone n'atteignent pas les résultats escomptés pour maintenir le poids démographique des francophones au Manitoba. Les cibles de 7 % d'immigration francophone du gouvernement du Manitoba et celle du gouvernement canadien de 4,4 % d'ici 2023 ne sont pas atteintes et des efforts de rattrapage et de redressement doivent être envisagés.
2. La promotion des communautés francophones du Manitoba et les stratégies de recrutement des gouvernements canadien et manitobain auprès des sources étrangères d'immigration ne produisent pas les résultats escomptés c'est-à-dire, l'attrait d'un nombre suffisant d'immigrants pour atteindre les cibles visées d'immigration et à stabiliser le poids démographique de la francophonie du Manitoba.
3. Les nouveaux arrivants francophones déplorent le manque de renseignements justes sur la dualité linguistique canadienne. Plusieurs sont déçus de constater que les services essentiels ne sont pas toujours disponibles dans les deux langues officielles.

**4.** Le défi persistant de la reconnaissance des acquis et des compétences est un obstacle majeur dans l'intégration économique et sociale des immigrants d'expression française. La personne immigrante se retrouve en situation de déqualification professionnelle c'est-à-dire qu'elle se voit obliger de reprendre pratiquement à zéro ses études ou d'occuper un emploi qui requiert un niveau de scolarité, de compétences ou d'expérience inférieur à celui qu'elle possède.

**5.** Les programmes de formation linguistique sont trop souvent axés sur l'écrit au détriment de l'oral ce qui s'avère un défi à la vie quotidienne et professionnelle des immigrants francophones. Cette situation incite souvent les nouveaux arrivants à quitter la province ou à adopter uniquement l'anglais comme langue d'intégration pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

**6.** Le manque de services de garde francophones s'avère un défi dans l'intégration des familles immigrantes au sein des communautés francophones. Le service de garde en français est un outil incontournable de transmission de la langue française et de construction de l'identité francophone.

**7.** La mise en œuvre de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine représente une occasion unique et prometteuse pour renforcer l'immigration francophone au Manitoba par l'offre active de la gamme de services en français dans les domaines tels que les services gouvernementaux, les services en santé et services sociaux, l'accès à la justice, le tourisme, etc. L'offre active de services en français au Manitoba contribue largement à renforcer la vitalité de la francophonie manitobaine ainsi qu'à attirer, accueillir, établir, intégrer et enraciner les personnes et familles immigrantes d'expression française dans la province.

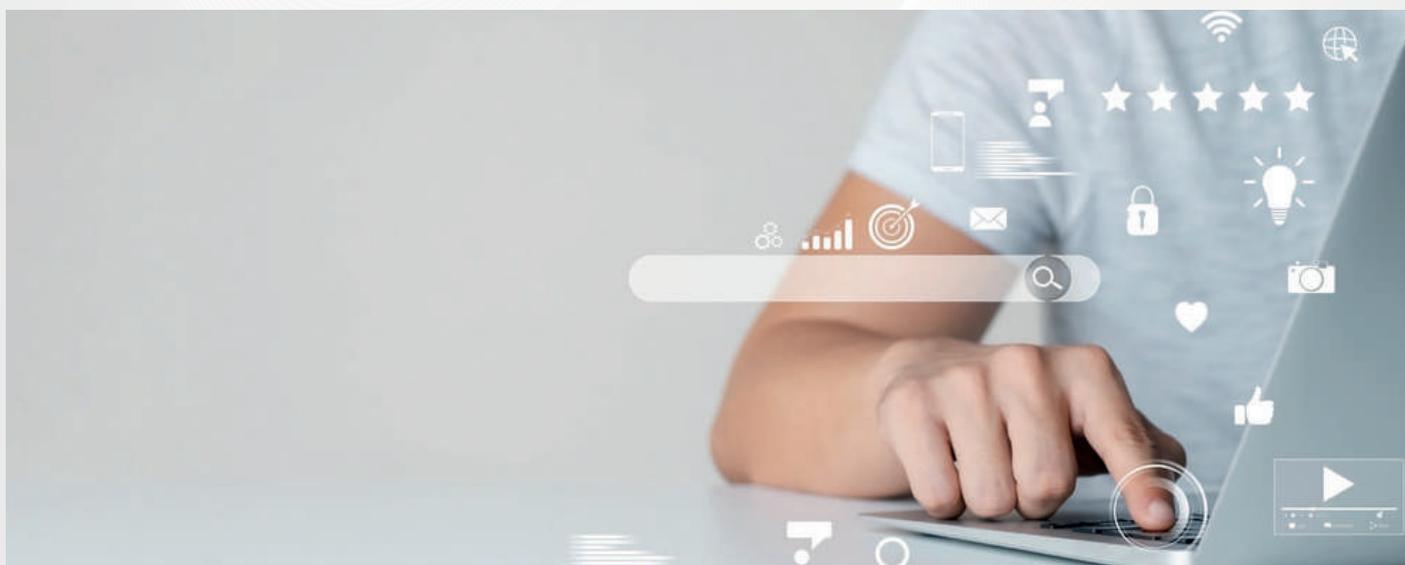
**8.** L'immigration francophone est concentrée autour de Winnipeg et Saint-Boniface et n'est pas suffisamment étendue dans les régions et les milieux ruraux du Manitoba, privant ainsi ces communautés des bienfaits de l'immigration francophone. La mise en place collective et concertée du modèle de la Communauté francophone accueillante (CFA) de la région Rivière-Seine est un modèle marquant de réussite possible en région. La création d'une communauté accueillante et inclusive passe inévitablement par une conscientisation des membres de la communauté à la valeur ajoutée de l'immigration francophone, à la mobilisation de la communauté autour d'un plan d'action communautaire et à la collaboration dans sa mise en œuvre.

9. Le manque de ressources humaines, financières et matérielles limite les capacités d'action des organismes et des institutions francophones dans la réussite de l'immigration francophone, restreint leurs capacités de planification à long terme et souvent entraîne une certaine compétition entre les partenaires.

10. L'incompréhension des rôles et mandats respectifs des organismes en ce qui a trait à l'immigration francophone a une incidence sur la qualité et l'efficacité de la collaboration essentielle pour assurer un continuum complet de services en immigration francophone.

## 8. Mesures prioritaires émanant des constats

On dit que le Manitoba est le cœur du Canada en raison de sa situation géographique. On va jusqu'à dire que **C'est au Manitoba que bat le cœur du Canada**. De la même façon, la dualité linguistique est au cœur même des valeurs canadiennes avec notamment la diversité ethnique et culturelle, l'inclusion et le respect de la culture autochtone. Et, on reconnaît que les valeurs doivent naturellement être en accord avec le cœur. Ainsi, ces valeurs canadiennes doivent irradier au cœur même du Canada, le Manitoba. C'est aussi au Manitoba qu'on constate un croisement significatif des cultures francophones, anglophones et autochtones. Le gouvernement du Manitoba peut-il être un modèle exemplaire de leadership en prônant encore plus ces valeurs par l'adoption d'une cible plus ambitieuse en immigration francophone pour dynamiser la francophonie manitobaine partout dans la province ?





**Les gouvernements du Manitoba et du Canada ainsi que l'ensemble de la communauté francophone du Manitoba doivent se mobiliser et se concerter pour prendre les mesures prioritaires suivantes:**

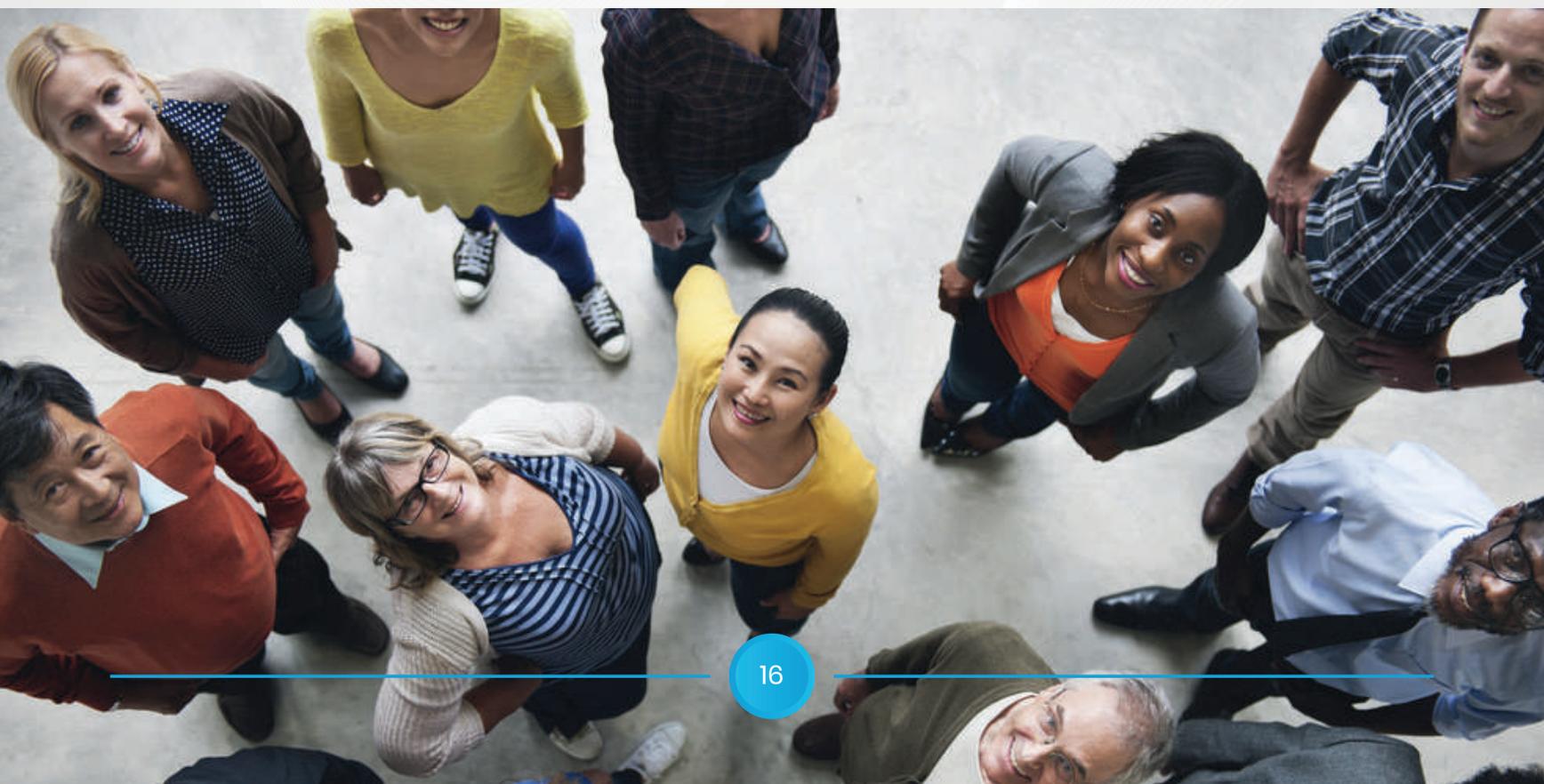
- 1.** Recommander au gouvernement du Manitoba d'augmenter la cible en immigration francophone pour le Manitoba à 15 % dans un effort de rattrapage et de redressement pour stabiliser et renforcer le poids démographique de la francophonie manitobaine.
- 2.** Collaborer étroitement avec le Conseil consultatif de l'immigration du Manitoba pour faire valoir les enjeux de l'immigration francophone pour la vitalité de la francophonie manitobaine et pour la province ainsi que pour faciliter la mise en œuvre des mesures prioritaires proposées dans ce Livre blanc dans un plan d'action concerté axé sur des résultats.
- 3.** Le Manitoba est couramment appelé l'accueillante province, en témoignage des diverses et chaleureuses collectivités urbaines et rurales de la province. La présente mesure prioritaire propose d'améliorer de façon significative la promotion des communautés francophones du Manitoba, ainsi que les stratégies de recrutement des personnes immigrantes avec la participation active des communautés elles-mêmes dans le but d'augmenter le nombre de personnes et familles immigrantes francophones qui viennent s'établir et s'intégrer au sein des communautés francophones du Manitoba.

4. Améliorer et accélérer le processus de reconnaissance des acquis et de mise à niveau des compétences pour les immigrants francophones en collaboration avec les syndicats, les ordres professionnels et les institutions postsecondaires qui offrent des programmes francophones.

5. Revoir, améliorer et augmenter les programmes de formation linguistique de l'anglais afin d'accélérer la maîtrise de l'anglais à l'oral.

6. Étendre le modèle de Communauté francophone accueillante progressivement dans les régions et milieux ruraux. La création d'une communauté accueillante et inclusive passe inévitablement par une conscientisation des membres de la communauté à la valeur ajoutée de l'immigration francophone, à la mobilisation de la communauté autour d'un plan d'action communautaire et par la collaboration dans sa mise en œuvre et son suivi.

La régionalisation de l'immigration francophone est clé pour maintenir le nombre d'effectifs dans les écoles de langue française et pour aider les petites et moyennes entreprises des régions à surmonter les défis liés à la relève et à la pénurie de main-d'œuvre. Le Protocole en matière d'établissement et d'intégration, signé en 2018, rappelle les obligations et les engagements des deux paliers de gouvernement dont ceux de renforcer les services d'établissement et d'intégration et de déployer ces services dans les régions rurales ainsi que de collaborer avec les instances communautaires.



**7.** Dans le respect de l'égalité réelle des communautés francophones en milieu minoritaire, les partenaires gouvernementaux doivent financer équitablement et adéquatement les organismes et les institutions des communautés francophones du Manitoba afin que celles-ci possèdent les infrastructures, les ressources et toute la gamme de programmes et services francophones qui attirent et qui facilitent l'enracinement des personnes et familles immigrantes dans toute la province.

**8.** Les partenaires communautaires eux-mêmes doivent ouvrir le dialogue pour revoir leurs mécanismes de collaboration dans une gouvernance renouvelée qui reconnaît la valeur et le mandat de chaque organisme et institution, qui s'investit dans des partenariats productifs, qui s'inspire d'une approche par et pour et avec les francophones, et qui planifie en fonction des besoins réels des personnes et familles immigrantes.

Pour chaque mesure prioritaire recommandée, le Livre blanc propose aux intervenants une suite logique de pistes d'action pour assurer le succès des démarches. On retrouve ces pistes d'action proposées en annexe au document.

Le Livre blanc sur l'immigration francophone du Manitoba se veut une carte routière qui guide et mobilise l'ensemble des intervenants communautaires et les partenaires gouvernementaux autour de l'enjeu de l'immigration francophone.



 190, avenue de la Cathédrale  
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7

 (204) 975-4260

 [info@rifmb.ca](mailto:info@rifmb.ca)

 [rifmb.ca](http://rifmb.ca)

 [@rifmanitoba](https://www.facebook.com/rifmanitoba)

 [@rifmb1](https://www.instagram.com/rifmb1)

 [@rif\\_mb](https://twitter.com/rif_mb)